



Travaux de jardinage - Refus CESU donc paiement en espèces

Par **JM**, le **13/10/2021** à **09:24**

Bonjour,
Je suis un particulier. En raison d'un problème au dos, je ne pouvais tailler ma haie de jardin. Je trouve donc un monsieur sur le site LeBonCoin travaillant avec les CESU.
Au moment de la déclaration CESU, il m'indique qu'étant retraité, il préfère être réglé en espèces (devant témoin). Il y a eu 2 fois 100 euros pour son travail.
Ce monsieur me menace maintenant de me dénoncer aux Prudhommes pour travail au noir.
Qu'en pensez vous et que me conseillez vous?
JM

Par **nihilscio**, le **13/10/2021** à **12:33**

Bonjour,
Devant les prud'hommes, il devra apporter des preuves. Je doute qu'il se lance dans une procédure judiciaire pour si peu et sans éléments. A mon avis mieux vaudrait ignorer et, bien sûr, à l'avenir s'abstenir d'avoir à faire avec cet individu.